



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

**COMMUNE DE GARDANNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Décision n° 2025-39**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES DU RHONE POUR LES TRAVAUX DE PROXIMITE 2025**

*Le maire de la Commune de Gardanne,*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 à L. 2122-23 ;

**Vu** la délibération n° 2021-04 du Conseil Municipal du 15 février 2021 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus aux articles L.2122-22 alinéa 5 et L.2122-23 et notamment, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**Vu** le dispositif du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône d'aide aux travaux de proximité, autorisant une ville de plus de 20 000 habitants à déposer 10 dossiers maximum par an sur ce dispositif,

**Considérant** que des projets peuvent être subventionnés par ce dispositif, sur la base d'un coût réel de travaux estimé à 100 000 € HT maximum, avec une base subventionnable de 70% de 85 000 € HT, le reste étant entièrement à charge de la commune,

**Considérant** que la ville de Gardanne a établi un programme de travaux pour l'année 2025 éligible à ce dispositif et qu'il est nécessaire en ce sens de solliciter des subventions afin de financer une partie de ces travaux,

**DE C I D E**

**Article 1 :**

La commune de Gardanne sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône des subventions dans le cadre du dispositif intitulé "Aide aux travaux de proximité", conformément aux programmes de travaux de proximité ci-après définis par ordre de priorité et accompagnés de leur plan de financement :



Intitulé du projet	Montant travaux HT	Montant subvention demandée	Participation Commune	Ordre de priorité
AC-024408-Aménagement paysager des abords de la mairie annexe de Biver	100 000 €	59 500 €	40 500 €	1
AC-024418-Aménagement paysager et cyclable de la rue Jules Ferry	100 000 €	59 500 €	40 500 €	2
AC-024436-Restauration rue de l'accord Tranche 2	99 970 €	59 500 €	40 470 €	3
AC-027410-Rénovation de l'Aire de jeux de l'Ecole Veline	80 150 €	56 105 €	24 045 €	4
AC-027459-Revitalisation et réaménagement de la place de l'église de Biver	100 000 €	59 500 €	40 500 €	5
AC-027466-Travaux Toiture Ecole Elsa Triolet et crèche Farandole	100 000 €	59 500 €	40 500 €	6
AC-024428-Aménagement paysager de la place Gambetta	83 333 €	58 333 €	25 000 €	7

**Article 2 :**

La commune de Gardanne demande au Conseil Départemental des Bouches du Rhône :

- la réaffectation du dossier AC-16725 : Eclairage Public Parking Savine et abords du square Veline, vers le dossier AC-024408 : Aménagement paysager des abords de la Mairie annexe de Biver,
- la réaffectation du dossier AC-16783 : Aménagement Maurel Agricole vers le dossier AC-024418 Aménagement paysager et cyclable de la rue Jules Ferry

**Article 3 :**

La présente décision sera transcrite au registre des délibérations, un extrait sera publié durant la durée réglementaire sur le site internet de la Commune.

**Article 4 :**

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la réunion du prochain Conseil municipal.

**Article 5 :**

Le Directeur général des services par intérim de la Commune de Gardanne et le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

dont l'expédition sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

**Fait à Gardanne, le 29 avril 2025**

**Par délégation du conseil municipal**

**Le maire,**

**Hervé GRANIER**



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Gardanne, sis Mairie de Gardanne, cours de la République, 13120 Gardanne. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

La présente décision peut également faire l'objet, dans le même délai de deux mois à compter, soit de la date de sa notification ou de sa publication, soit à compter de la décision de rejet du recours gracieux, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille sis 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE

**Transmise au contrôle de légalité 16 MAI 2025**

**et publiée le : 16 MAI 2025**